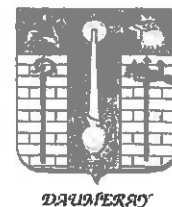
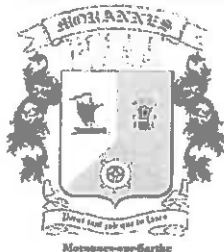


COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 15 mai 2017 à 20h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 5 mai 2017 – Nombre de membres 46 – Présents 30

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, HERVÉ Jean-Pierre, DUSACRE Luc, MOGUET Françoise, LEDERNET Christian, CHERRÉ Christelle, ANIS Didier, BÉRON Michel, adjoints,

ANIS Odile, COQUEREAU Thierry, CURNIL Véronique, DE RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GILBERT André, GIRARD Jean-François, GOUJON Anne, MACÉ Christian, MANDALE Christopher, MARTIN Denis, SUREAU Anita, ZIMMERMANN Valérie, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration à : BACHELOT Elisabeth (pouvoir à CURNIL Véronique), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à DE RICHEMONT Xavier), MAISON Jenny (pouvoir à COQUEREAU Thierry), RENON Sandrine (pouvoir à MOGUET Françoise), STAHL Carole (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : ATANI Béatrice, CLERGEAUD Jean-François

Absents : BROSSIER Sandrine, CHAILLOUX Nicolas, DE MIEULLE Jeanne-Marie, DEFOIS Christine, DUVAL Noël, GUIARD Jérôme, JUBEAU Jean-Louis, PORTIÉ Jérôme, ROUSSEAU Marcel, TURQUAIS Jean-Maximilien.

Monsieur MARTIN Denis a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU 15 MAI 2017

1) Approbation du procès-verbal du 10 avril 2017

Approbation à l'unanimité.

2) Transports scolaires – participation financière de la commune au département de M&L pour le transport des enfants des écoles de MORANNES SUR SARTHE :

Le conseil municipal décide de maintenir pour l'année scolaire 2017-2018 le régime d'aide déjà effectif pour le transport des enfants des écoles de MORANNES SUR SARTHE partiellement subventionnés par le Département de Maine et Loire. Cette aide s'élève à 120 € par enfant.

3) Convention pour l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de MORANNES – Année 2017 :

Le conseil municipal renouvelle la convention pour l'année 2017 avec le chantier d'insertion l'Ancre Verte porté par l'Association SOLIPASS pour l'entretien et l'évacuation des déchets de l'aire d'accueil des gens du voyage de MORANNES. Coût annuel 1.173 € TTC.

4) Approbation de la réforme statutaire du SIEML :

Le conseil municipal approuve les modifications du statut du Syndicat Intercommunal d'Energies des Maine et Loire.

.../...

5) Lutte contre les dépôts sauvages de déchets – Tarification des frais d'enlèvement.

Après mise en demeure restée sans réponse, le responsable du dépôt sauvage de déchets devra rembourser à la commune, selon le type de déchets :

- les frais d'intervention d'une société privée,
- les frais réels de l'intervention des services techniques de la commune (coût du personnel + coût d'utilisation du ou des véhicules + coût de la mise en décharge).

Il est rappelé que le fait de jeter ou d'abandonner des déchets fait aussi l'objet d'une amende pénale.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 22 mai 2017.

Le Maire,

Gilbert KAHN

